

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 15 septembre 2015 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Pierre O'Donoughue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général
Mme Louise Bouvier, greffière adjointe

Est absent : M. Daniel Lucier, district 10

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

1. Ordre du jour

150915-398

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

150915-399

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE -25 AOÛT 2015 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard du 25 août 2015, en modifiant la résolution 150825-386 afin de remplacer la grille d'évaluation par celle jointe à la présente, des corrections ayant été apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

150915-400

5.1 CONTRÔLEURS DU SYSTÈME DE GESTION DE BÂTIMENTS - MISE À NIVEAU - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat de mise à niveau des contrôleurs V2 à la version V3.4 du système de gestion de l'énergie à la bibliothèque et aux ateliers municipaux, au seul fournisseur accrédité par Delta Controls, la compagnie Regulvar, conformément à sa soumission S-14-083-1 datée du 9 mars 2015, au montant de 34 320,04 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire

150915-401

6.1 PLAN D'ACTION CULTUREL 2016-2018 - ADOPTION

Considérant que le plan d'action culturel est un outil mobilisateur qui donne vie à la Politique culturelle récemment adoptée, qui est composé d'actions concrètes et d'objectifs mesurables au bénéfice des citoyens et qui guide les interventions de la Ville et des différents acteurs engagés activement au développement des arts et de la culture sur le territoire;

Considérant que le plan d'action est essentiel pour ratifier une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en vue d'obtenir une aide financière gouvernementale permettant la réalisation de projets structurants au cours de l'année 2016;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil adopte le plan d'action 2016-2018 de la Politique culturelle de la Ville. La réalisation de certaines actions demeure conditionnelle à la contribution du ministère de la Culture et des Communications du Québec, particulièrement pour 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-402

6.2 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - PROJETS 2016 ET INVESTISSEMENTS - ADOPTION

Considérant que l'entente de développement culturel est l'expression de la volonté des deux partenaires, la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, qui conviennent d'actions structurantes et concertées, dans un cadre de collaboration souple, favorisant la prise en compte des particularités locales en matière d'art et de culture et les priorités d'interventions en fonction des réalités municipales;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil approuve la liste des projets 2016 de l'entente de développement culturel et autorise la participation financière de la Ville pour une somme de 505 790 \$ pour la réalisation de ces projets.

Le maire est autorisé à signer l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

150915-403

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 21 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte la liste des virements budgétaires du 21 août au 10 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-404

8.2 ACQUISITION - LOT 5 648 440 – FINANCEMENT

Considérant que la Ville a approuvé l'acquisition du lot 5 648 440, avec bâtisse dessus construite, en vertu de la résolution 150414-168;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil approuve le financement de cette acquisition à même l'excédent de fonctionnement affecté gestion de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-405

8.3 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la liste des imprévus aux contrats de la Direction du génie, datée du 15 septembre 2015.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

9. Ressources humaines

150915-406

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et prend acte et ratifie, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

Le Directeur général est mandaté pour signer les ententes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

150915-407

11.1 ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE DE COMMERCE SIMILAIRE - BOUNCELAB LTD - DEMANDE DE CONSENTEMENT

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accepte la demande de consentement à l'enregistrement d'une marque de commerce (b et dessin) présentée par BounceLab Ltd, portant le numéro 1706184 auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, et autorise le directeur des communications à signer le consentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-408

11.2 RÈGLEMENT REG-334 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-126 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN D'INTERDIRE LES SACS EN PLASTIQUE LORS DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS - ADOPTION DU RÈGLEMENT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-334 *modifiant le règlement REG-126 relatif à la gestion des matières résiduelles afin d'interdire les sacs en plastique lors de la collecte des résidus verts.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-409

11.3 RÈGLEMENT REG-337 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGES *COMMERCE DE DÉTAIL 3* ET L'USAGE *BOUTIQUE AUTOMOBILE*, D'AUTORISER CET USAGE DANS CERTAINES ZONES ET D'Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES. - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Doreen Assaad à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-337 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer le groupe d'usages Commerce de détail 3 et l'usage Boutique automobile, d'autoriser cet usage dans certaines zones et d'y prévoir les dispositions applicables.*

150915-410

11.4 RÈGLEMENT REG-337 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE CRÉER LE GROUPE D'USAGES *COMMERCE DE DÉTAIL 3* ET L'USAGE *BOUTIQUE AUTOMOBILE*, D'AUTORISER CET USAGE DANS CERTAINES ZONES ET D'Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES. - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement REG-337 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de créer le groupe d'usages Commerce de détail 3 et l'usage Boutique automobile, d'autoriser cet usage dans certaines zones et d'y prévoir les dispositions applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-411

11.5 RÈGLEMENT REG-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE RETIRER L'USAGE RESTAURANT DE LA ZONE M03C – ADOPTION DU SECOND PROJET

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le second projet du règlement REG-339 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de retirer l'usage restaurant de la zone M03C.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-412

- 11.6** **RÈGLEMENT REG-340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, DANS LA ZONE C06C, CERTAINS USAGES COMMERCIAUX DE VENTE AU DÉTAIL, DE SERVICE VÉTÉRINAIRE ET DE SERVICES DE DIVERTISSEMENT ET DE LOISIRS ET DE PRÉVOIR LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le second projet du règlement REG-340 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, dans la zone C06C, certains usages commerciaux de vente au détail, de service vétérinaire et de services de divertissement et de loisirs et de prévoir les dispositions particulières applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-413

- 11.7** **RÈGLEMENT REG-341 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE A21H ET Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES - ADOPTION DU SECOND PROJET**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le second projet du règlement REG-341 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser le groupe d'habitation bifamiliale isolée dans la zone A21H et y prévoir les dispositions applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-414

- 11.8** **RÈGLEMENT REG-300 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil adopte le règlement REG-300 *relatif à la circulation et au stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

150915-415

- 12.1** **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 19 AOÛT 2015**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 19 août 2015, en enlevant la condition exigée à la recommandation CCU-20150819-6.3, et approuve les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

CCU-20150819-3.1 ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8115-8125, boulevard St-Laurent - Maxera – abrogation de la résolution CCU-140611-3.1***

CCU-20150819-5.1 ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1535, croissant Saturne – agrandissement – habitation unifamiliale isolée***

- CCU-20150819-5.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5757, rue Alexandre – agrandissement – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150819-5.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2855, rue de Bourgogne – agrandissement – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150819-5.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 7250, place Trévi – agrandissement – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150819-5.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 4205, rue de l'Oural – construction – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150819-6.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7800, boulevard Taschereau, suite 105 – modification à l'apparence extérieure – Domino's*
- CCU-20150819-6.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9180, boulevard Leduc, suite 130 – Quartier Dix30 – phase 3 – bâtiment S6 – modification à l'architecture – Boutique Porsche*
- CCU-20150819-6.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 2600, boulevard Matte – Agrandissement industriel – Smart Mini Entrepôt*
- CCU-20150819-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8005, boulevard du Quartier, suite 302 – Cité Dix30 – bâtiment C4 – affichage – Financière des professionnels*
- CCU-20150819-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1015, boulevard du Quartier, suite 40 – Harden – bâtiment C – affichage – Nettoyeur Martel*
- CCU-20150819-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5840, boulevard Taschereau, suite E – affichage – Hockey Supremacy inc.*
- CCU-20150819-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9955, avenue Catania, suite 220 – affichage – GHD Consultants Itée*
- CCU-20150819-7.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7250, boulevard Taschereau, suite 39B – Place Portobello – affichage – Idolem Zumba*
- CCU-20150819-7.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9180, boulevard Leduc, suite 130 – Quartier Dix30 – phase 3 – bâtiment S6 – affichage – Boutique Porsche*
- CCU-20150819-7.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8440, boulevard Leduc, suite 30 – Quartier Dix30 – phases 4b à 7 – bâtiment F17 – affichage – l'Entrepôt du cadre*
- CCU-20150819-7.8** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 6360, boulevard Taschereau – affichage – Dormez-vous?*

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150915-416

12.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4605, RUE DE LOMBARDIE - ZONE L08H

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 4605, rue de Lombardie, l'espace libre latéral gauche d'une galerie à 3,43 mètres au lieu de 4 mètres, tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 4605, rue de Lombardie, conformément à la recommandation numéro CCU-131120-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-417

12.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 7801, BOULEVARD TASCHEREAU - ZONE N03C

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de régulariser, au 7801, boulevard Taschereau, l'espace libre latéral droit à 3,31 mètres au lieu de 10 mètres et l'espace libre arrière à 11,1 mètres au lieu de 15 mètres, tel que cela est prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 7801, boulevard Taschereau, conformément à la recommandation numéro CCU-140122-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150915-418

12.4 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 4150 ET 4200 PLACE JAVA - ZONE J01L

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée, pour les 4150 et 4200, place de Java, ayant pour but :

- D'autoriser deux kiosques par emplacement au lieu d'un seul tel que prescrit;
- de se soustraire à l'obligation d'utilisation d'un kiosque aux fins de contrôle à un espace de stationnement tel que prescrit pour un usage commercial ou industriel;
- d'autoriser une superficie de 28 m² au lieu du 8 m² tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 4150 et 4200 place Java, conformément à la recommandation numéro CCU-20150819-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150915-419

12.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5735, RUE AUCLAIR – ZONE A24H

a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 5735, rue Auclair, l'espace libre latéral droit de 1,20 m au lieu de 1,50 m tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 5735, rue Auclair, conformément à la recommandation numéro CCU-20150819-8.2 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-420

12.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5920, RUE CASTELLO – ZONE C02H

a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 5920, rue Castello, un empiètement de 2,4 mètres dans l'espace libre arrière pour un balcon au lieu des 2 mètres prescrits;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 5920, rue Castello, conformément à la recommandation numéro CCU-20150819-8.3 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-421

12.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5750, RUE CARRIÈRE – ZONE C02H

a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 5750 rue Carrière, un empiètement de 2,45 mètres dans l'espace libre arrière pour un balcon au lieu du 2 mètres maximum prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure demandée relative au 5750, rue Carrière, conformément à la recommandation numéro CCU-20150819-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-422

12.8 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 6785 À 6825, BOULEVARD MILAN - ZONE B03C

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 6785 à 6825 boulevard Milan, l'installation de deux enseignes détachées sur un même emplacement et d'autoriser qu'une enseigne à des fins municipales soit installée hors du domaine public;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 6785 à 6825, boulevard Milan, conformément à la recommandation numéro CCU-20150819-8.5 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-423

12.9 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 9430 À 9450, BOULEVARD TASCHEREAU - ZONE R06C

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser, au 9430 à 9450, boulevard Taschereau, l'installation de deux enseignes détachées sur un même emplacement et d'autoriser qu'une enseigne à des fins municipales soit installée hors du domaine public;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 9430 à 9450, boulevard Taschereau, conformément à la recommandation numéro CCU-20150819-8.6 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-424

12.10 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 6185 À 6189, BOULEVARD MILAN - ZONE B15H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée, pour le 6185 à 6189 boulevard Milan, ayant pour but de:

- Réduire le ratio minimum de case de stationnement à 1 case/logement au lieu de 1,5 case/logement pour une habitation trifamiliale, tel que prescrit;
- réduire l'espace libre latéral minimum à 2,8 m au lieu de 3,5 m tel que prescrit;
- autoriser que des cases de stationnement soient aménagées dans un espace libre latéral d'une largeur d'au moins 2,8 m au lieu de 3,5 m minimum tel que prescrit;
- soustraire à l'obligation que les manœuvres pour le stationnement hors rue s'effectuent hors de la voie publique;
- soustraire à l'obligation d'aménager une bande paysagère de 0,5 m entre les cases de stationnement et la limite latérale de propriété;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde les dérogations mineures demandées relatives au 6185 à 6189, boulevard Milan, conformément à la recommandation numéro CCU-20150819-8.7 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

150915-425

13.1 TRAVAUX MUNICIPAUX - PROLONGEMENT DE CHÂTEAUNEUF - ENTENTE RÉVISÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise l'entente révisée relative aux travaux municipaux avec 176050 Canada inc. et 3597318 Canada inc., pour le prolongement de la rue de Châteauneuf, pour tous les travaux d'infrastructures municipales et autres conditions indiquées au protocole conformément aux dispositions du règlement REG-197.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-426

13.2 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT - PARC CANIN LAUTREC PHASE 1 - CONTRAT SP-15-896 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-896 relatif aux travaux de réaménagement du parc canin Lautrec, phase 1, au plus bas soumissionnaire conforme, 9163-8478 Québec inc. F.A.R.S. Clôtures Summum, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant totalisant 41 290,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-427

13.3 RÉSEAU RAPIDE D'AGGLOMÉRATION (RRA) GRANDE ALLÉE / AUGUSTE - PROTOCOLE D'ENTENTE - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil entérine le protocole d'entente proposé par le RTL pour la réalisation du projet de Réseau Rapide d'Agglomération sur le boulevard Grande Allée, entre la rue Adam et la voie ferrée, et confirme que la fiche du programme triennal d'immobilisation intitulée *PTI16-066 Réfection du boulevard Grande Allée (Adam à Voie ferrée du CN) - Projet d'agglomération et RTL*, au montant de 600 000 \$ est prévue pour l'année 2016, considérant que cette somme sera remboursée à 100 % par le RTL via le programme de subvention du MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

150915-428

14.1 SUBVENTION - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, à l'organisme *Loisirs Notre-Dame de Bonsecours inc.* (LNDB).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-429

14.2 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - LE CCU ET LES SAINES HABITUDES DE VIE - 2 ET 3 OCTOBRE 2015 - FORMATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil autorise l'inscription de la conseillère Doreen Assaad et du conseiller Alexandre Plante à la formation, *Le CCU et les saines habitudes de vie*, qui se tiendra à Mont-Saint-Hilaire les 2 et 3 octobre 2015. Le coût pour les membres est de 264,44 \$, taxes incluses.

Les frais de kilométrage sont remboursés selon la politique en vigueur. Les frais maximums de repas autorisés sont de 15 \$ pour les déjeuners, 25 \$ pour les dîners et 40 \$ pour les soupers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150915-430

14.3 JOURNÉES DE LA CULTURE - 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE 2015 - PROCLAMATION

Attendu que la culture constitue un facteur identitaire de la Ville, qu'elle est un élément indissociable de la qualité de vie des individus et du développement de la société, qui naît et s'épanouit d'abord au sein des communautés locales;

Attendu que la Ville a adopté sa nouvelle politique culturelle le 12 mai dernier;

Attendu que la Ville manifeste sa volonté d'appuyer des initiatives culturelles structurantes au bénéfice de sa population, dans une approche de participation citoyenne;

Attendu que le milieu culturel brossardois s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations sous un grand thème commun et sur l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil, à l'instar de l'*Assemblée nationale du Québec*, proclame *Les Journées de la culture*, les vendredi, samedi et dimanche 25, 26 et 27 septembre 2015 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

150915-431

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 20 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2015 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 20 août au 9 septembre 2015, est déposée.

16. Conseil d'agglomération

150915-432

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-150917-1.2, 1.5 à 1.7, 1.9 à 1.11, 1.13, 1.14 et 1.17.

Le conseil donne, au maire ou à son représentant, l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre cette proposition, étant en désaccord avec le point 1.14.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150915-433

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Paul Leduc, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2015. Il informe que les trois villes de Saint-Bruno de Montarville, Saint-Lambert et Brossard sont toujours dans l'attente d'une décision de la Commission municipale du Québec sur la révision du règlement des dépenses mixtes, de même que sur la gouvernance de l'agglomération.

17. Levée de l'assemblée

150915-434

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Francine Raymond
Et résolu que la séance soit levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Paul Leduc

Louise Bouvier